

L'Algérie honore avec diligence ses obligations en matière des droits des femmes (ONU)

GENEVE - Les développements législatifs, institutionnels et politiques récents en Algérie reflètent l'intention du gouvernement algérien d'honorer avec "diligence" ses obligations en matière de promotion et de protection des droits des femmes, a estimé à Genève la rapporteuse spéciale des Nations unies sur la violence à l'égard des femmes, Rashida Manjoo.

La rapporteuse spéciale s'exprimait dans le cadre de la 17ème session ordinaire (du 30 mai au 17 juin) du Conseil des droits de l'homme, suite à sa visite effectuée en Algérie du 1er au 10 novembre 2010.

Les réformes législatives (code de la famille, code de la nationalité et code pénal) et les développements institutionnels (CNCPPDH, services du ministère délégué chargé de la Famille et de la Condition féminine et le Conseil national chargé de la famille) visent à éliminer les inégalités entre les hommes et les femmes, a précisé Mme Manjoo.

De son côté, l'ambassadeur, représentant permanent de l'Algérie à Genève, Idriss Jazaïry, a rappelé que la visite en Algérie de Mme Manjoo s'inscrivait dans le cadre des invitations lancées par le ministre des Affaires étrangères en mars 2010 devant le Conseil des droits de l'homme, traduisant la volonté de l'Algérie de respecter ses engagements en matière de droits de l'homme et de coopérer avec les mécanismes du Conseil.

M. Jazaïry s'est félicité, lors de cette séance du Conseil des droits de l'homme consacrée au point 3 (Observations du gouvernement algérien sur le rapport de Mme Manjoo), que la rapporteuse spéciale ait été la première à réagir positivement à l'invitation de l'Algérie.

Il a salué l'impulsion qu'elle donne à la promotion des droits de l'homme ainsi qu'à l'éradication de la violence contre les femmes, soulignant que l'Algérie est activement engagée dans la lutte contre cette forme particulièrement répréhensible de violence.

M. Jazaïry a ajouté que les réformes lancées par le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, le 15 avril dernier, visent à approfondir la pratique démocratique, à renforcer les bases de l'Etat de droit, à réduire les disparités et à consolider la jouissance des droits de l'homme à travers le pays.

Il a précisé, qu'en plus de la levée de l'Etat d'urgence, une instance de haut niveau s'attèle depuis le 21 mai à recueillir les avis des partis politiques et représentants de la société civile sur les réformes, notamment la révision de la Constitution, et qu'en application d'un amendement récent de la Constitution, une loi organique est prévue pour inclure au moins 30% de femmes dans les assemblées élues.

Lors de son séjour en Algérie, la rapporteuse spéciale de l'ONU avait eu notamment des entretiens avec les représentants des différentes institutions gouvernementales en charge de la thématique de la violence contre la femme et de la société civile.

Elle avait indiqué que l'Algérie s'est "distinguée" dans la promotion de l'égalité des genres, notamment en ce qui concerne l'accès aux opportunités dans les domaines économique et éducatif.

"L'Algérie respecte ses obligations internationales et prend ses engagements très au sérieux et mon invitation en est la preuve", avait-elle dit.

La rapporteuse spéciale des Nations unies avait souligné, dans ce cadre, la nécessité d'un "large débat" autour de cette question pour élaborer les "meilleures solutions de prévention, protection et compensation".